

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME V.

V. 11-12
1855-56



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1855

CONJECTURES

AU SUJET D'UN

DENIER MUET DE LA TROUVAILLE DE MAESTRICHT.

LETTRE A M. MEYERS, MAJOR DU GÉNIE.

Bruxelles, le 10 décembre 1855.

MONSIEUR,

Par le travail si remarquable que vous avez inséré dans la *Revue de la numismatique belge* (1), concernant un dépôt de monnaies du XII^e siècle, découvert à Maestricht, vous faites connaître un denier inédit, dont voici la description :

Av. Cavalier, armé, à gauche portant une bannière ornée d'un X.

Rev. Donjon accolé de deux oiseaux et entouré d'un mur d'enceinte (pl. XIX, fig. 2).

Le mutisme complet de cette pièce n'ayant pas permis de la déterminer, je prends la liberté de vous adresser, à son sujet, quelques observations, quelques conjectures qui

(1) 2^e série, t. III, p. 129.

vous paraîtront peut-être hasardées, mais dont j'abandonne volontiers la critique à votre sagacité.

Vous dites, Monsieur, dans votre article précité, que le bâtiment à deux oiseaux est généralement admis comme l'emblème de l'atelier de Thuin; et vous faites observer en même temps que celui dont votre denier est empreint, diffère de ce type. Je crois avoir démontré, en effet, que l'église surmontée de deux colombes rappelle un événement qui eut lieu en 955 dans le monastère de Thuin, alors assiégé par les Huns. Selon les *Gesta abbatum lobiensium*, deux colombes échappées de l'église, pendant l'assaut, voltigèrent trois fois autour du camp des assiégés, et au même instant une pluie açabla tellement les Huns qu'ils se retirèrent épouvantés et dans le plus grand désordre (1). Les évêques de Liège, seigneurs de Thuin, aimaient à rappeler, sur leur numéraire, certains événements historiques : un fait du genre de celui dont je viens de parler, ne pouvait donc manquer d'être reproduit sur les monnaies sorties de l'atelier de Thuin. L'église aux deux colombes devint ainsi l'emblème monétaire de cet endroit.

En comparant ce type avec celui de votre denier muet, j'y vois des différences tellement notables, qu'il n'est pas possible de les confondre ou de les regarder comme un seul et même emblème. Le denier muet, empreint à l'avvers, de l'effigie d'un seigneur laïque, ne peut certainement appartenir à un prince ecclésiastique, en d'autres termes, à un évêque de Liège, seigneur de Thuin, en vertu d'une

(1) D'ACHERY, *Spicilegium*, t. II, p. 738 et *Revue de la numismatique belge*, 1^{re} série, t. III, pp. 205 et 432.

concession des empereurs d'Allemagne. Ce denier porte, en outre, au revers, un donjon auquel sont accolés deux oiseaux, tandis que les revers des deniers de Thuin sont empreints d'une église ornée d'une colombe aux deux angles du toit. Je pense donc que les deux emblèmes appartiennent à deux ateliers monétaires différents : l'un de Thuin, l'autre possédé par un seigneur laïque. Quelle est cette localité, quel est ce seigneur ? C'est la question que je me propose d'examiner, sans avoir cependant la prétention de la résoudre d'une manière satisfaisante.

Vous avez reconnu, Monsieur, au nombre des monnaies du dépôt découvert à Maestricht, des deniers de Waleran, comte de Limbourg (1128-1159), de Godefroid le Barbu, duc de Lothier (1106-1140), de l'empereur Conrad III (1138-1152), d'André, évêque d'Utrecht (1128-1159), d'Étienne de Bar, évêque de Metz, et des évêques de Liège, contemporains de ces princes. Par une circonstance singulière la plus grande partie de ces pièces, dont il est possible de déterminer les ateliers monétaires, sortent de localités situées dans les environs de la Meuse.

Cependant le comté de Namur, dont le territoire était traversé par cette rivière, le comté de Namur enclavé pour ainsi dire dans les possessions des évêques de Liège, n'aurait-il fourni aucune pièce au dépôt de Maestricht ? Godefroid, comte de Namur (1105-1159), contemporain des princes que vous citez, n'aurait-il rien à réclamer dans cette trouvaille pour la numismatique de son règne ? Je ne parle pas de Henri l'Aveugle, son successeur, dont les types sont déjà connus au moyen d'un autre dépôt ; je ne mentionne pas les prédécesseurs de Godefroid, dont le

numéraire ne pouvait être représenté dans le dépôt de Maestricht; j'indique simplement Godefroid, le seul comte de Namur qui aurait pu y fournir des espèces, comme l'ensemble des dates citées ci-dessus le prouve.

Votre denier muet ne fut-il pas frappé par Godefroid dans le comté de Namur? Pareille supposition devient possible lorsqu'on examine la question de près.

J'ai déjà fait observer ailleurs que les évêques de Liège et les comtes de Namur ont exercé simultanément des droits de souveraineté à Dinant, et qu'en qualité de seigneurs de cette ville, ils y ont frappé monnaie (1). Ils pouvaient donc faire figurer sur le numéraire de cet atelier le même emblème. Or un petit denier d'un évêque de Liège postérieur, il est vrai, au règne de Godefroid, comte de Namur, porte un donjon, qui offre une singulière ressemblance avec celui du denier muet. Cette pièce que j'attribue à Hugues de Pierrepont (1200-1229) porte :

Av. Buste mitré, crossé et bénissant de face; dans le champ : H.

Rev. Donjon accolé d'un oiseau, orné d'une bannière, et entouré d'un mur d'enceinte, percé d'une porte (pl. XIX, fig. 5).

N'est-il pas permis de conclure de la ressemblance des deux revers que les emblèmes, qui y sont figurés, appartiennent à une même localité? Cette localité ne peut être autre que Dinant, où les évêques de Liège et les comtes de Namur frappaient l'un et l'autre monnaie.

(1) Voy. plus haut, p. 207, et t. I, 2^e série, p. 159 de la *Revue*.

A l'appui de cette observation j'invoque encore le témoignage du seau de la ville de Dinant. Ce seau, qui est du xv^e siècle, offre un donjon orné de deux bannières, qui sont peut-être la dégénérescence des deux oiseaux, et au-devant duquel est posé un pont qui semble remplacer le mur d'enceinte du donjon des deux monnaies (pl. XIX, fig. 4).

Je pense donc que votre denier muet fut frappé par Godefroid, comte de Namur, et qu'il le fut à Dinant.

Agréez, Monsieur, etc.

CH. PIOT.

